

CH-Bellinzone: civil engineering consultancy services

OJ S 118/2012 22/06/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ufficio federale delle strade USTRA filiale Bellinzona settore supporto

Postal address: via C. Pellandini 2

Town: Bellinzona

Postal code: 6500

Country: Switzerland

For the attention of: EP F5, convenzioni manutenzione, manufatti SN incrocianti vie di comunicazione di terzi

E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Ufficio federale delle strade USTRA filiale Bellinzona settore supporto

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=740039

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

EP F5, convenzioni di manutenzione per manufatti SN incrocianti vie di comunicazione di terzi, N2 / N13 / N28.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Suisse - auprès des bureaux du soumissionnaire; chez les ouvrages dans les cantons du Tessin et des Grisons; auprès de la filiale OFROU/USTRA de 6500 Bellinzona/Ticino, SUISSE.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la confédération et les cantons (RPT) le 1.1.2008 la confédération est seule responsable de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales. La propriété de ces dernières est également passée en mains fédérales. En revanche, les tâches, notamment celles assignées aux routes cantonales, sont toujours assumées par le canton. Il reste donc à répartir les droits de la Confédération et des cantons sur les objets utilisés en commun.

L'exploitation et l'entretien des routes nationales sont réglés aux art. 8 et 9 de l'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin, RS 725.116.21). En vertu de ces dispositions, l'OFROU détermine la participation fédérale aux frais d'entretien et d'exploitation des installations utilisées en commun avec des tiers, en fonction des intérêts de la route nationale. En d'autres termes, la Confédération peut déterminer la clé de répartition des coûts au cas par cas et en toute indépendance.

Outre la question de la clé de répartition, il reste à régler des points comme la définition des compétences (état des lieux, planification et réalisation des mesures) ou la responsabilité en fonction des risques, etc. Or les dispositions légales réglant ces points s'avèrent inappropriées dans les cas particuliers.

En conséquence, il s'agit à présent d'anticiper les éventuelles divergences d'opinions à venir concernant les objets utilisés en commun par la confédération et les cantons en définissant par voie de contrat les droits et obligations réciproques, sur la base du partenariat et des intérêts mutuels. Les conventions d'entretien signées entreront en vigueur ultérieurement.

II.1.6. CPV code(s)

71311000 Civil engineering consultancy services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

1) Short description

Rédaction de dossiers de contrat pour l'entretien de l'infrastructure des routes nationales avec usage commun de la confédération, des cantons, des communes, des chemins de fer pour la section N2 Chiasso - Castione.

2) CPV code(s)

71311000 Civil engineering consultancy services

3) Quantity or scope

Ca. 90 conventions d'entretien.

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

1) Short description

Rédaction de dossiers de contrat pour l'entretien de l'infrastructure des routes nationales avec usage commun de la confédération, des cantons, des communes, des chemins de fer pour les sections N2 Castione - Airolo et N13 Castione - San Bernardino.

2) CPV code(s)

71311000 Civil engineering consultancy services

3) Quantity or scope

Ca. 160 conventions d'entretien.

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

1) Short description

Rédaction de dossiers de contrat pour l'entretien de l'infrastructure des routes nationales avec usage commun de la Confédération, des cantons, des communes, des chemins de fer pour les sections N13 Hinterrhein - Maienfeld et N28 Landquart - Klosters.

2) CPV code(s)

71311000 Civil engineering consultancy services

3) Quantity or scope

Ca. 130 conventions d'entretien.

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucunes.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: Dans les 30 jours suivant la réception de la facture par l' OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: La rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offre et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises, à condition qu'un soumissionnaire assume la direction technique et administrative, et qu'il indique les partenaires impliqués. Dans le cas d'un consortium à l'offre doit être joint l'acte de constitution du consortium avec indication des sociétés partenaires.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: Selon les explications fournies dans le cahier des charges.

Sous-traitance: Admis seulement pour le support juridique (max. 50 % du total des prestations). Les sous-traitants peuvent participer avec plusieurs soumissionnaires.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

C1: aptitude technique.

C2: aptitude économique / financière.

C3: références personnes-clé.

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre prédéfini, faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération.

C1:

— références de l'entreprise relatives à la réalisation, au cours des 10 dernières années, d'au moins 1 projet comparable à la tâche prévue indiquant la période et les prestations effectuées, le volume de l'investissement et l'interlocuteur (mandant) autorisé à fournir des renseignements avec numéro de téléphone,

— seulement les services pour le support juridique sont admis par des sous-traitants (max. 50 % du total des prestations),

— copie de la certification conforme à la norme ISO 9001 de l'offrant (resp. au moins de l'entreprise chef de file en cas de consortium).

C2:

— facturé annuel de l'offrant (bureau unique ou communauté de soumissionnaires) > CHF 0.5 mio. (2010 et 2011).

C3:

— références des personnes clé (*) relatives à la réalisation, au cours des 10 dernières années, d'au moins 1 projet comparable à la tâche prévue indiquant la période et les prestations effectuées par les personnes clé, le volume de l'investissement et l'interlocuteur (mandant) autorisé à fournir des renseignements avec numéro de téléphone,

— confirmation de la disponibilité des personnes clé durant les deux prochaines années (2013 et 2014) pour chaque lot offert, avec énumération et description détaillée des autres projets déroulés en même temps et du temps occupé par eux.

(*) Personnes clé: chef de projet et remplaçant du chef de projet.

Conditions minimales pour les personnes clé pour remplir les critères d'aptitude, comme suit.
Chef de projet.

Ingenieur civil diplômé EPF, HES ou équivalent, avec un minimum de 10 ans d'expérience dans la profession au moment du dépôt de l'offre et avec 1 référence en tant que chef de

projet ou remplaçant du chef de projet pour un projet comparable au mandat en objet.

L'âge du chef de projet doit être inférieure à 65 ans au moment de la remise d'offre.

Remplaçant du chef de projet.

Ingenieur civil diplômé EPF, HES ou équivalent, avec un minimum de 5 ans d'expérience dans la profession au moment du dépôt de l'offre et avec 1 référence en tant que chef de projet, remplaçant du chef de projet ou ingénieur de projet pour un projet comparable au mandat en objet.

L'âge du remplaçant du chef de projet doit être inférieure à 65 ans au moment de la remise d'offre.

Pour projet comparable on entend ce qui suit:

— prestations de soutien pour le maître d'ouvrage dans le secteur route nationale ou route cantonale avec un montant des prestations > CHF 0.3 mio.

Ou:

— projet d'une nouvelle construction ou d'une rénovation d'un ouvrage d'art des routes nationales ou routes cantonales, avec un montant des prestations > CHF 0.3 mio.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Les critères d'adjudication suivants doivent être joints au dossier d'offre prédéfini.

2. C1: Prix

3. C2: Analyse des tâches et procédure proposée

4. C3: Personnes clé: qualifications spécifiques aux tâches du projet

5. C4: Concept de gestion de la qualité / analyse des risques

6. Evaluation du prix

7. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas.

8. Les offres, dont le prix est supérieur de 100 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0.

9. Entre deux, l'évaluation est linéaire (arrondi à deux points après la virgule).

10. Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.
11. Notation des autres critères de qualité
12. L'évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5:
13. 0 = évaluation impossible; aucune information
14. 1 = critère très mal rempli; informations insuffisantes et incomplètes
15. 2 = critère mal rempli; informations sans lien suffisant avec le projet
16. 3 = critère rempli de manière normale, moyenne; qualité moyenne correspondant aux exigences de l'appel d'offres
17. 4 = critère rempli de manière satisfaisante; bonne qualité
18. 5 = critère rempli de manière très satisfaisante; excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif.
19. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés.
20. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.
21. Total des points: somme des notes multipliée par leur pondération
22. (total maximal: $5 \times 100 = 500$).

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

080093

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 3.8.2012

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

3.8.2012

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. Italian.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucunes.

Conditions générales: Selon le contrat prévu.

Négociations: Les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ni de négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1.-Aucune visite des lieux n'est prévue; 2.-le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits; 3.-l'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués; 4.-l'ouverture des offres n'est pas publique. Les soumissionnaires reçoivent un accusé de réception de leur offre ainsi qu'un procès-verbal anonyme d'ouverture des offres; 5.-exclusion, préimplification: l'entreprise Filippini & Partner Ingegneria SA a préparé les dossiers de soumission et est exclue de la présente procédure; 6.-l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, suivant la procédure de gré à gré, de nouveaux marchés liés au présent marché et similaires à celui-ci; 7.-attribution des prestations: les soumissionnaires peuvent fournir une offre pour un seul lot, pour deux lots ou pour les 3 lots. Le maître d'ouvrage va attribuer les 3 lots séparément; 8.-personnes clé: un changement après adjudication des personnes clé nommées dans l'offre est seulement possible après acceptation écrite par l'adjudicateur; 9.-chef de projet: dans le cas d'un consortium, le chef de projet doit appartenir au bureau chef de file; 10.-nombre d'heures: le nombre d'heures donné par le maître d'ouvrage fait foi et ne doit pas être changé. Des changements de ce nombre d'heures mènent à l'exclusion de la procédure; 11.-fait foi la publication sur le SIMAP. En cas de doutes ou de contradictions prévaut le texte en italien.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14, à partir du 1.7.2012, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques:

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: L'offre (dossier de l'offre) doit être remise sous forme papier en double exemplaire et sous forme électronique (sur CD ou DVD) en un exemplaire. Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication «Ne pas ouvrir – dossier d'offre: EP F5, Convenzioni manutenzione, manufatti SN incrociati vie di comunicazione di terzi, N2 / N13 / N28» bien en évidence.

Remise en mains propres: En cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture, contre remise d'un accusé de réception de l'OFROU (adresse au point 1.2). En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture. L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.

Publication de référence nationale: Simap de la 20.6.2012, doc. 740039.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 13.7.2012.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: Peut être obtenu uniquement en le téléchargeant du site Web "www.simap.ch"; ("download").

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

20.6.2012